



# PRÉFET DE LA HAUTE- GARONNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A Toulouse, le 8 mai 2020

### COVID-19 : SITUATION DES PERSONNES SANS ABRI ET GRANDS PRÉCAIRES : POINT D'ÉTAPE ET AVANCÉES

Depuis le début de la crise sanitaire, le préfet a fait de la distribution de l'aide alimentaire l'une de ses priorités. Depuis mi-mars, l'État est pleinement mobilisé pour la protection et l'accompagnement des personnes sans abri. Il a renforcé et accru les dispositifs d'hébergement d'urgence, d'aide alimentaire et d'accompagnement social et sanitaire des plus vulnérables d'entre nous. Le travail avec les partenaires et les services de l'État se poursuit quotidiennement afin d'apprécier au plus juste la situation. Ainsi, l'accueil des grands précaires, l'accès à l'eau ainsi qu'à l'aide alimentaire ont pu évoluer favorablement. L'effort financier, indispensable pour la prise en charge par l'État des personnes sans abri et grands précaires, s'élève à ce jour à près d'1,4 million depuis le début de la crise.

#### L'hébergement d'urgence

##### ➤ Le renforcement des capacités d'hébergement

Depuis le début de la crise sanitaire, l'État a renforcé ses capacités d'hébergement en faveur des personnes sans abri en créant **455 nouvelles places** d'hébergement :

- 175 places exceptionnelles d'hébergement créées (Hôtel Ibis – UCRM + centre d'hébergement d'Auzeville – France Horizon) ;
- 250 nouvelles places de mise à l'abri à l'hôtel (1680 personnes actuellement hébergées à l'hôtel Etat) ;
- 30 places exceptionnelles en habitat alternatif pour les grands précaires (campings et mobil-home).

**Ainsi que 193 places de nuit** transformées en places accueillant en H24 afin de permettre un confinement effectif.

Par ailleurs, un "allègement" des structures d'hébergement a été réalisé afin de respecter les mesures de distanciation. Il s'est traduit par la prise en charge financière de places hôtelières (**une cinquantaine de personnes** isolées réparties entre deux hôtels)

Ce dispositif emporte un **coût total pour l'État au 30 avril de 1,2 million d'euros**.

Enfin, un hôtel a été spécifiquement mobilisé pour l'accueil des personnes issues du gymnase ouvert durant l'hiver, ainsi que des personnes issues de squats. Il accueille actuellement une quarantaine de personnes.

Aucune remise à la rue n'interviendra le 11 mai.

Le déconfinement sera progressif et tiendra compte notamment de la date de fin du plan hivernal en faveur des personnes sans abri.

### ➤ **La prise en charge des personnes vulnérables atteintes du Covid-19**

En direction des personnes vulnérables atteintes du Covid-19, **70 places d'hébergement spécialisé** dans des lieux d'accueil spécifiques ont été ouvertes, permettant d'accueillir :

- prioritairement les personnes sans abri atteintes du covid-19 (mais ne nécessitant pas une hospitalisation)
- mais aussi les malades des structures collectives d'hébergement dont les capacités d'isolement sont réduites afin de les isoler jusqu'à guérison.

Ces ouvertures ont été réalisées en lien étroit avec la ville de Toulouse (CCAS), l'Agence régionale de santé, les établissements hospitaliers et le tissu associatif et en positionnant équipe sanitaire et non sanitaire conformément aux recommandations du ministère de la santé et de l'ARS :

- La Ramée (30 pers) (géré par la Croix-Rouge française)
- Patte d'Oie (40 pers) (géré par le CCAS de la ville de Toulouse)

Le centre de la Ramée restera ouvert jusqu'à nouvel ordre. En revanche, le centre de Patte d'Oie, installé dans les locaux d'une école, va fermer mi mai. Si nécessaire, un nouveau centre d'hébergement spécialisé pour personnes précaires atteintes du Covid pourra être ouvert.

### **L'aide alimentaire**

La crise sanitaire a déstabilisé le dispositif habituellement en place. La préfecture a donc été sollicitée afin de coordonner la distribution de l'aide alimentaire sur le territoire, y compris dans les squats et campements, ce qui est nouveau. Durant la crise, **en complément de ce qui était en place avant le confinement (structures d'hébergement et distribution par les associations)**, l'aide alimentaire suit trois circuits :

### ➤ **le renforcement de la distribution de l'aide alimentaire dite « classique » et sa coordination par la Banque Alimentaire**

Le préfet a confié à la Banque Alimentaire<sup>1</sup>, l'identification et la mobilisation de lieux permettant un maillage affiné du territoire pour répondre aux différents publics pouvant prétendre à l'aide alimentaire. De nombreux points de distribution ont été ainsi rouverts et d'autres ont été créés. La banque alimentaire a également été chargée de la coordination de la distribution des colis alimentaires dans les squats et campements en lien avec l'Association nationale de recherche et d'action solidaire (ANRAS).

**L'aide alimentaire est distribuée à environ 1500 personnes dans les squats et campements.**

<sup>1</sup> (qui travaille notamment avec le Secours populaire, les Restos du cœur, le Secours catholique, la Croix-Rouge française, l'ANRAS, le SIAO)

### ➤ **la distribution dans les structures hôtelières**

**À ce jour, plus de 1800 personnes hébergées à l'hôtel** bénéficient de colis alimentaires.

La distribution coordonnée par le Service d'insertion, d'accueil et d'orientation (SIAO) et effectuée par les associations, s'inscrit dans le cadre d'un zonage géographique clairement établi.

### ➤ **la remise des chèques services**

Opérationnel depuis le 10 avril, ce dispositif **exceptionnel et subsidiaire** vient en complément du système d'aide alimentaire existant durant la crise sanitaire.

Il permet de fournir une aide alimentaire aux personnes à la rue, en squats et en bidonvilles ainsi qu'à celles hébergées à l'hôtel.

Coordonné par l'État en lien avec le SIAO, l'ANRAS et la Croix-Rouge française, il consiste dans l'achat de denrées alimentaires (hors boissons alcoolisées) et de produits d'hygiène, pour un montant maximal de 7€ par jour et par personne.

Deux dotations ont d'ores et déjà été reçues et une troisième doit intervenir prochainement, qui permettra de prolonger ce dispositif jusqu'au 30 juin.

Le nombre de chèques services distribués à ce jour s'élève à **99 600 chèques pour un montant total de 348 600 €**.

Un dispositif de chèques services mis en place par le Ministère des solidarités et de la santé à destination des personnes fragilisées par la crise sanitaire est venu compléter, depuis le 30 avril dernier, le système précédent. 45 000 chèques supplémentaires ont ainsi été reçus en préfecture, qui vont bénéficier cette fois aux personnes qui, en raison de la crise sanitaire, n'ont pas accès à une alimentation de qualité et en quantité suffisante (travailleurs pauvres, auto-entrepreneurs, étudiants, allocataires de minimas sociaux, jeunes sans emploi ni formation, gens du voyage, etc.).

### L'accompagnement social et sanitaire

#### Accroissement des maraudes

- **Les maraudes** ont été renforcées, les messages de précautions ont été démultipliés lors du passage des bénévoles et professionnels et les gestes barrières rappelés (au moyen également d'affiches traduites en 25 langues).
- **2 maraudes sanitaires** ont été créées. Elles sont réalisées par Médecins du monde en lien avec la plate-forme santé précarité et réalisent des actions de santé mobile de prévention, sensibilisation, repérage et orientations de personnes qui pourraient présenter des symptômes.

Le rappel des gestes barrières est systématiquement effectué auprès des publics vulnérables.

#### L'accès à l'eau

Chaque squat et campement identifié dispose d'un point d'eau, ce qui n'exclut pas la recherche d'amélioration pour certains d'entre eux.

Par ailleurs, la préfecture travaille en lien étroit avec la municipalité de Toulouse. Grâce à cette collaboration :

- 45 fontaines à eau ont pu être rétablies ;
- 17 sanisettes sont rouvertes depuis le 30 avril .

#### Achat et distribution de kits d'hygiène

L'État a procédé à l'achat de kits d'hygiène à destination des personnes en difficulté. Leur distribution a été réalisée par la Banque Alimentaire.

*« La protection des plus vulnérables d'entre nous est un enjeu majeur dont je mesure quotidiennement l'importance. Être à l'abri, avoir accès à un repas, aux produits d'hygiène, être accompagné, ne pas se sentir seul, sont les exigences qui guident notre action. Nous ne devons pas être dans une logique restrictive. Ce travail essentiel est porté par les services de l'État, partenaires, collectivités et associations. Je salue leur mobilisation sans relâche. Nous continuons d'œuvrer ensemble. »* Étienne Guyot, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne.

**Retrouvez en annexe les dispositifs énoncés en chiffres**

## Les dispositifs en chiffres

### Les places en structures d'hébergement et en hôtel :

- 250 personnes supplémentaires depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020 dans le dispositif hôtelier existant
- 105 personnes en famille ont logées à l'hôtel Accor Ibis
- Une soixantaine de personnes dans un centre à Auzeville pour les hommes isolés
- Près de 30 personnes en situation de grande précarité accueillies sur des sites adaptés

### Les centres d'accueil ouverts en H24 :

- La Croix Rouge française pour le centre d'hébergement d'urgence « JUNOD » : 121 hommes
- L'association « Espoir », pour son centre d'hébergement « D'un jour à l'autre » : 20 femmes
- L'association Le Touril : environ 40 femmes
- Le centre Riquet de l'association Arpade : environ 40 hommes
- Le CCAS de Toulouse a élargi les horaires du centre d'hébergement « Antipoul » : 120 personnes
- L'association « Le Relais » à Saint-Gaudens : 10 personnes

Pour mémoire, le gymnase de la Reynerie ouvert dans le cadre du dispositif, actuellement fermé, a pu accueillir jusqu'à 100 personnes.

### Centres d'accueil COVID-19 :

- La Ramée : 30 personnes
- Patte d'Oie : 40 personnes

### Les chèques services pour les personnes précaires à la rue et sans ressources

- 99 600 distribués chèques services de 3,5€ chacun distribués à ce jour pour un montant total de 348 600 €
- Plus de 3300 personnes bénéficiaires (dont 2000 enfants).

**Les chèques services pour les personnes fragilisées par la crise (travailleurs pauvres, auto-entrepreneurs, étudiants, ...)**  
45 000 chèques qui seront distribués prochainement

### L'effort financier d'1,4 million d'euros par mois :

- 850 000€ environ pour l'hébergement
- 116 000€ environ pour l'aide alimentaire
- 348 600€ pour les chèques services (soit 99 600 chèques distribués en avril)

## Contacts presse

Marie LATREILLE DE FOZIERES | Delphine AMILHAU | Jennifer RIEU  
05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16 | 05 34 45 38 31 | 07 85 02 55 71 | 05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31  
communication@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

  @prefetoccitanie

[www.haute-garonne.gouv.fr/communiqués](http://www.haute-garonne.gouv.fr/communiqués)